

COPIE

Compte rendu du Conseil des Ministres

Le Conseil des Ministres s'est réuni ce mercredi 4 mars 2020, sous la présidence de Monsieur Patrice TALON, Président de la République, Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement.

Les décisions ci-après ont été prises :

I- Mesures normatives.

Désaffectation de toutes les emprises foncières précédemment affectées à l'OCBN pour l'exploitation de l'activité du transport ferroviaire sur tout le territoire national.

Aux termes des textes qui ont servi de base à l'affectation desdites emprises, celles-ci sont destinées à l'exploitation et à l'extension des activités de l'Organisation commune Bénin-Niger (OCBN).

Or, cette entreprise n'a pas réussi à développer ses activités conformément aux attentes des Etats du Bénin et du Niger, et n'a donc pas pu étendre ses infrastructures sur tout le foncier affecté dont une grande partie a été simplement mise en location en violation de l'objet de son affectation.

De plus, il est à constater que l'entreprise est désormais en quasi-cessation d'activité.

Il s'ensuit que le foncier mis à disposition mais non concerné par l'activité résiduelle de l'entreprise doit être considéré hors de l'objet social.

Par ailleurs, il est nécessaire de rappeler que les immeubles en question proviennent essentiellement du morcellement de plusieurs titres fonciers inscrits au nom de l'Etat béninois.

C'est pourquoi, afin de préserver le domaine public de l'Etat, le Conseil a décidé de procéder à leur désaffectation conformément à la loi.

Cette opération ne concerne pas les portions actuellement exploitées dans le cadre de l'objet social de l'OCBN.

Les Ministres ayant la conduite du dossier procéderont à un inventaire de tous les biens immobiliers objet de la désaffectation, puis à leur libération diligente en vue de leur réintégration effective dans le patrimoine de l'Etat.

II- Communications.

II-1. Mesures urgentes de prévention, de préparation et de riposte contre l'épidémie due au Covid-19.

Depuis la survenue de cette épidémie, le Gouvernement a pris des mesures diligentes visant à prévenir son apparition dans notre pays et à en assurer une bonne gestion, le cas échéant.

Mais sa progression au niveau mondial a amené l'Organisation mondiale de la Santé à en faire une urgence de santé publique de portée internationale.

Compte tenu de cette évolution critique et des cas de contamination enregistrés dans certains pays ouest-africains, le Conseil des Ministres a approuvé les mesures urgentes de prévention, de préparation et de riposte préconisées par le ministère de la Santé.

Celles-ci concernent, entre autres :

- le renforcement de la surveillance sanitaire à tous les points d'entrée de notre pays, notamment à l'aéroport et au port de Cotonou ;
- la prescription systématique de l'auto-isolément pour les voyageurs en provenance des pays touchés ou à risque ;
- la restriction des voyages non indispensables vers les pays touchés ou à risque ;
- l'organisation des campagnes d'information et de sensibilisation dans les communes ainsi que dans les établissements scolaires et universitaires ;

- l'aménagement de sites d'isolement et de prise en charge dans tous les départements ;
- la mise en place d'une ligne verte pour informer, conseiller et orienter les populations ;
- la recommandation d'éviter les poignées de mains et les accolades.

Pour assurer la mise en œuvre cohérente et efficiente de ces mesures, un plan de contingence décliné en actions à court, moyen et long termes a été élaboré. Les Ministres membres du comité de crise veilleront à son application rigoureuse.

II-2. Appui financier de l'Etat aux étudiants béninois en Chine.

Notre pays compte actuellement 420 étudiants en Chine dont 34 dans la ville de Wuhan, lieu de déclenchement de l'épidémie du Covid-19.

A la suite des premières mesures d'isolement décidées par les autorités chinoises pour circonscrire l'épidémie à cette ville, nos compatriotes qui y étudient ont reçu chacun, de la part du Gouvernement via notre Ambassade à Pékin, une assistance financière.

La situation ne s'étant pas encore normalisée et tenant compte de l'extension des mesures d'isolement à tous les campus universitaires du pays, le Conseil a décidé d'étendre cette assistance de l'Etat à toute la communauté estudiantine béninoise en Chine.

A cet effet, il sera octroyé une assistance financière à tous les étudiants béninois recensés sur le territoire chinois.

Les montants alloués leur permettront notamment de satisfaire leurs besoins urgents d'achat de kits de protection et de faire face au renchérissement du coût de vie en raison de l'épidémie.

Le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération est instruit à l'effet de sensibiliser les bénéficiaires au respect strict des consignes édictées par les autorités chinoises pour limiter la propagation du virus.

III- Rencontres et manifestations internationales.

Le Conseil a autorisé la participation du Bénin :

- aux réunions de la 47^{ème} session du Conseil des Ministres des Affaires étrangères de l'Organisation de la Coopération islamique, à Djeddah en Arabie Saoudite et à Niamey au Niger, en avril 2020 ;
- au 3^{ème} regroupement des équipes nationales du Programme d'Analyse des Systèmes Educatifs de la CONFEMEN (PASEC), du 9 au 13 mars 2020, à Saly, au Sénégal.

IV- Mesures individuelles.

Au ministère des Petites et Moyennes Entreprises et de la Promotion de l'Emploi, **monsieur Ouimpabo TOUMOUDAGOU** est nommé **Directeur de la Programmation et de la Prospective**, sur proposition du Ministre.

Fait à Cotonou, le 4 mars 2020.

Le Secrétaire Général du Gouvernement,



Edouard OUIN-OURO.-